

2020 : Année hors norme !

Les négociations salariales 2021 ont été lancées le 23 mars 2021.

Durant l'année 2020, les salariés de Massy ont dû s'adapter au télétravail imposé par le confinement. Ce télétravail imposé n'avait clairement pas été anticipé. De plus, il a révélé des faiblesses au niveau de l'équipement informatique, qui a tant bien que mal été compensé en urgence par les équipes IT concernées, mais aussi par un investissement hors norme de tous les salariés qui ont découvert sur le tas les contraintes et les moyens de télé travailler.

Vos élus CGT considèrent donc que ce sur investissement des salariés doit être reconnu et rémunéré.

Ensuite est venu l'annonce et le déclenchement du PSE impactant de manière disproportionnée les effectifs de Massy.

Le motif économique de ce PSE a été mis en doute par vos élus et confirmé par le rapport de l'expert.

Le rapport de l'expert confirme que Massy contribue de manière majeure au chiffre d'affaire du groupe.

Massy est bénéficiaire.

La direction a les moyens de rémunérer les salariés.

Les salariés doivent être rémunérés pour leurs compétences.

Nous vous donnons la parole !

Répondez à notre consultation sur les propositions CGT :

<https://framaforms.org/sondage-negociation-salaires-2021-1617380430>

Première réunion le mercredi 7 avril

Dernière minute : Télétravail et fermeture des écoles

Comme pour le précédent confinement, avec la fermeture des crèches écoles, garderies et centres de loisirs, les salariés qui ne peuvent pas travailler et garder les enfants en même temps ont droit au chômage partiel (un parent sur deux si les deux parents télétravaillent). Si c'est votre cas, contactez la RH et vos représentants CGT en cas de difficulté.